

DPGF - MISSION DE COORDINATION SPS

Nota: Les prix sont basés sur le BPU de l'accord-cadre, à l'exception de la mission hors accord-cadre

		Unité	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL
1	PHASE I : CONCEPTION				
1.1	Avis sur les documents d'études de maîtrise d'œuvre : Rapport sur AVP, PC, PRO et DCE				
1.2	Assistance pour déclaration préalable	H			-
1.3	Constitution du DIUO	H			-
1.4	Ouverture du registre journal	H			-
1.5	Etablissement du PGC	H			-
1.6	Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, appareils de levage, accès provisoire et installations générales, notamment électriques.	H			-
1.7	Projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail.	H			-
1.8	Participation à l'analyse des offres des entreprises en donnant un avis sur le niveau de la démarche sécurité mise en place dans chaque entreprise	H			-
1.9	Participations aux réunions lors de la phase conception avec un minimum d'une réunion par phase.	U			-
	TOTAL HT PHASE I				-
2	PHASE II : REALISATION				
2.1	A la préparation, au démarrage et durant tout le chantier :				
	Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site avant tout commencement d'exécution :				
2.1.1	- Réunion de préparation de chantier avec l'entreprise chargée de l'installation de chantier. - Organisation de la coordination des activités des différentes entreprises présentes sur le chantier. - Veille de l'application des mesures de coordination avec la communication aux entreprises intervenantes sur le chantier des consignes de sécurité. - Inspection commune avec le maître d'ouvrage et les entreprises y compris leurs sous-traitants.	H			
2.1.2	Mise à jour du PGC	H			-
2.1.3	Mise à jour du DIUO	H			-
2.1.4	Tenue du registre journal	H			-
2.1.5	Dispositions nécessaires pour limiter l'accès au chantier aux seules personnes autorisées	H			-
2.1.6	Communication aux différents intervenants des documents relatifs aux objectifs de coordination de la sécurité.	H			-
2.1.7	Harmonisation des PPSPS y compris assistance à l'établissement du PPSPS et communication des documents.	H			-
2.1.8	Analyse du planning d'exécution des travaux mis au point avec les entreprises pendant la période de préparation du chantier.	H			-
2.1.9	Contrôle de l'installation de chantier	H			-
2.1.10	Contrôle de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires en cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.	H			-
	SOUS-TOTAL 1				-
2.2	Présence effective du CSPS sur site pendant la durée du chantier et à la réception :				
2.2.1	Réunions de chantier y compris présidence du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail.	U			-
2.2.2	Visites inopinées	U			-
2.2.3	Mise en place de l'adoption du règlement du collège interentreprises et transmission de celui-ci aux organismes compétents en matière de prévention des risques professionnels.	H			-
2.2.4	Validation des documents remis par les entreprises.	H			-
2.2.5	Participation aux opérations préalables à la réception	H			-
	SOUS-TOTAL 2				-
	TOTAL HT PHASE II				-
3	PHASE III : PÉRIODE DE PARFAIT ACHÈVEMENT				
3.1	Remise du DIUO finalisé	U			-
3.2	Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de CSPS ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement.	U			-
	TOTAL HT PHASE III				-

TOTAL HT PHASES I, II et III

-

CACHET ET SIGNATURE